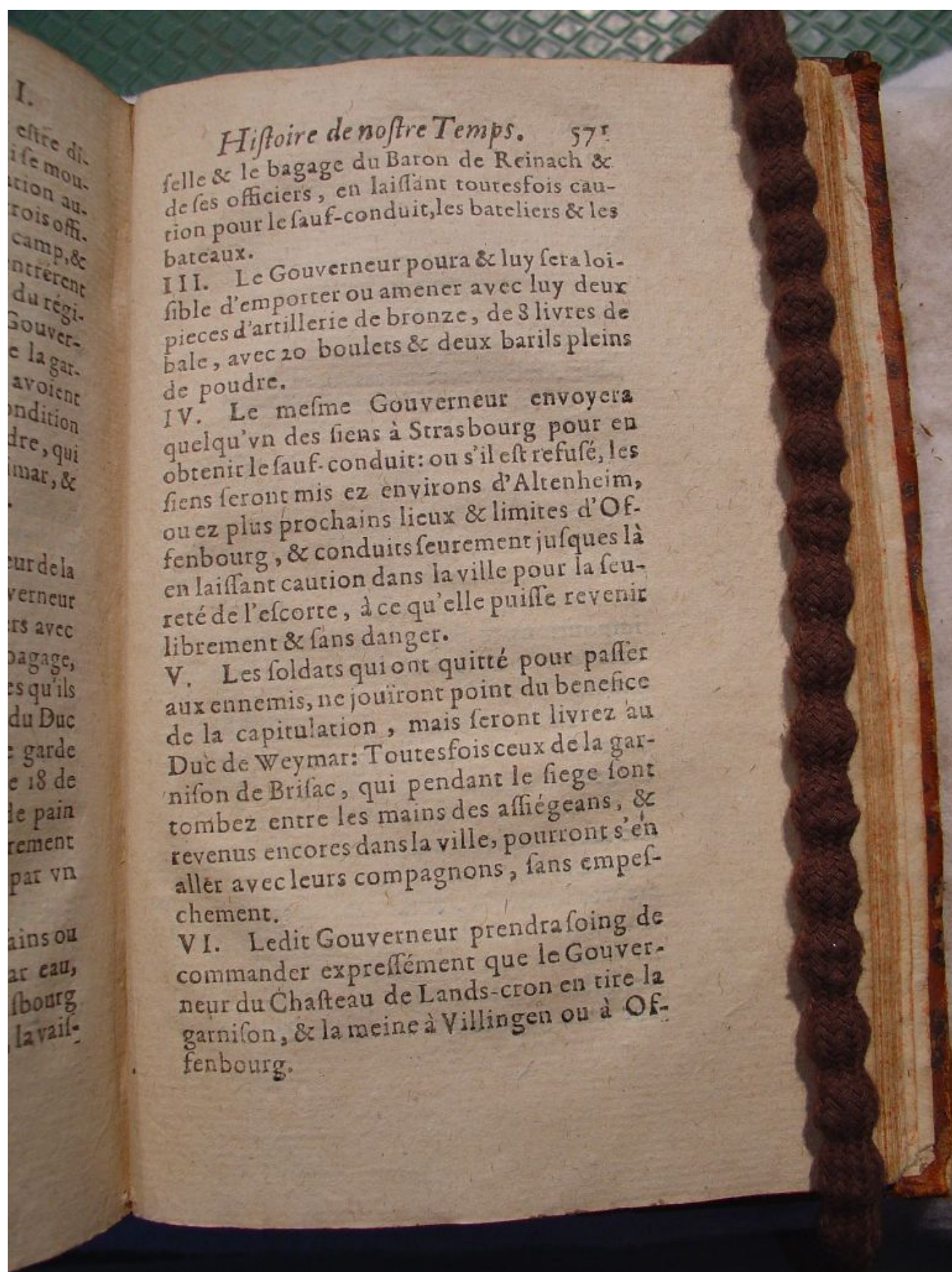


1638_571.jpg



Histoire de nostre Temps. 571

selle & le bagage du Baron de Reinach & de ses officiers, en laissant toutesfois caution pour le sauf-conduit, les bateliers & les bateaux.

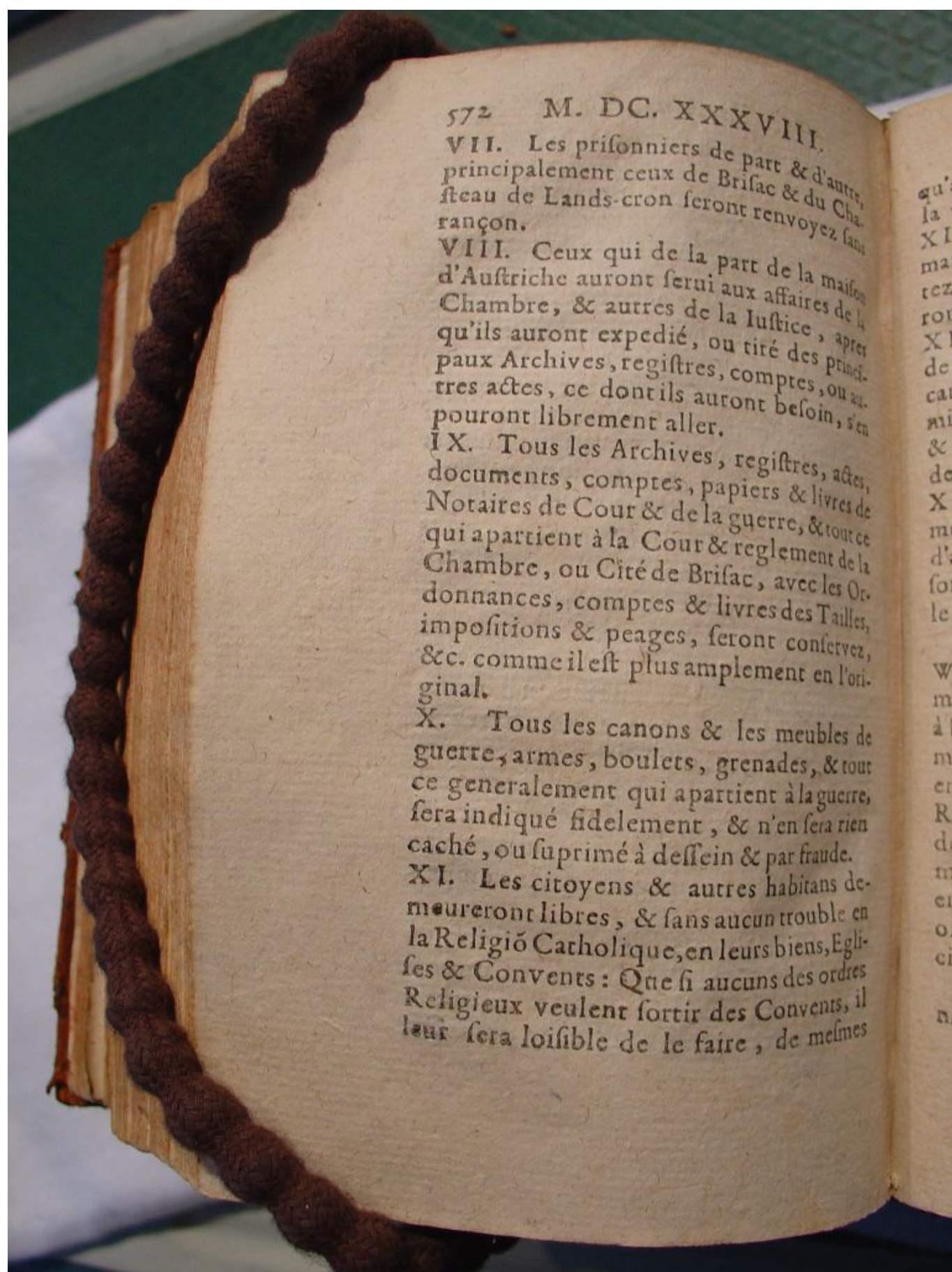
III. Le Gouverneur pourra & luy sera loisible d'emporter ou amener avec luy deux pieces d'artillerie de bronze, de 8 livres de bale, avec 20 boulets & deux barils pleins de poudre.

IV. Le mesme Gouverneur enverra quelqu'un des siens à Strasbourg pour en obtenir le sauf-conduit: ou s'il est refusé, les siens seront mis ez environs d'Altenheim, ou ez plus prochains lieux & limites d'Offenbourg, & conduits seulement jusques là en laissant caution dans la ville pour la seurreté de l'escorte, à ce qu'elle puisse revenir librement & sans danger.

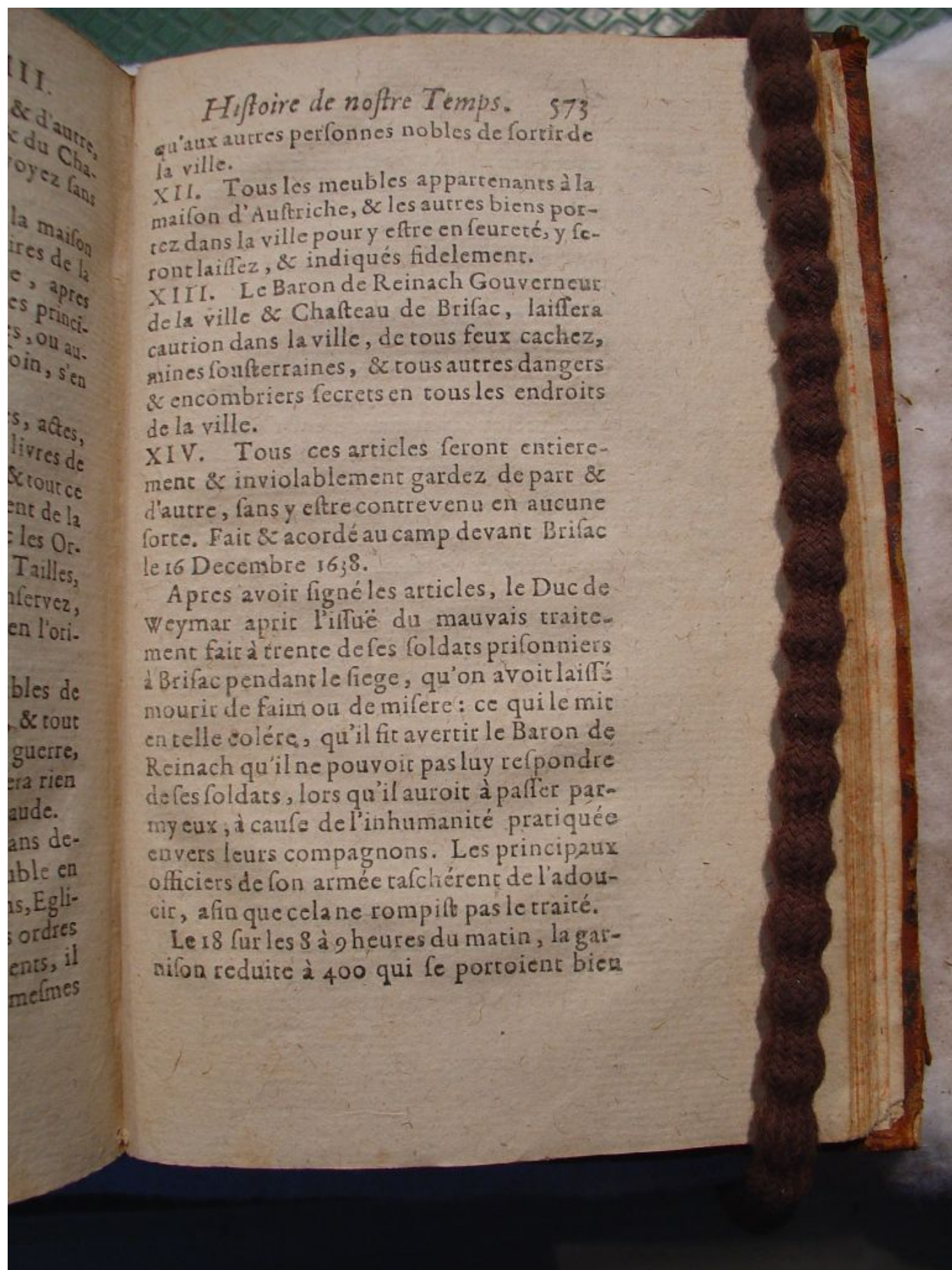
V. Les soldats qui ont quitté pour passer aux ennemis, ne jouiront point du benefice de la capitulation, mais seront livrez au Duc de Weymar: Toutesfois ceux de la garnison de Brisac, qui pendant le siege sont tombez entre les mains des assiégeans, & revenus encores dans la ville, pourront s'en aller avec leurs compagnons, sans empeschement.

VI. Ledit Gouverneur prendra soing de commander expressément que le Gouverneur du Chasteau de Lands-cron en tire la garnison, & la mène à Villingen ou à Offenbourg.

1638_572.jpg



1638_573.jpg



Histoire de nostre Temps. 573

qu'aux autres personnes nobles de sortir de la ville.

XII. Tous les meubles appartenants à la maison d'Austriche, & les autres biens portez dans la ville pour y estre en seureté, y seront laissez, & indiqués fidelement.

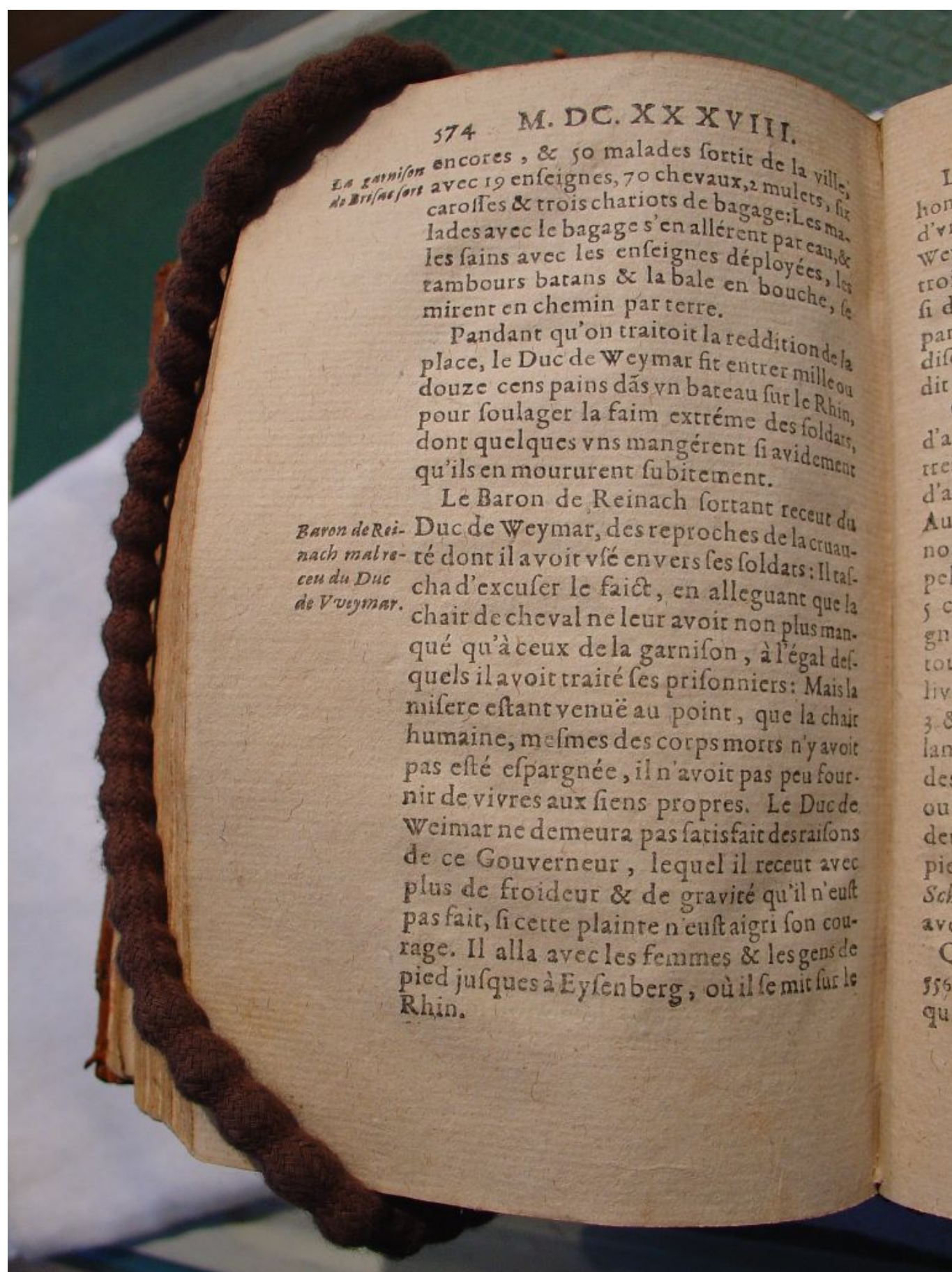
XIII. Le Baron de Reinach Gouverneur de la ville & Chasteau de Brisac, laissera caution dans la ville, de tous feux cachez, mines souteraines, & tous autres dangers & encombriers secrets en tous les endroits de la ville.

XIV. Tous ces articles seront entiere-ment & inviolablement gardez de part & d'autre, sans y estre contrevenu en aucune sorte. Fait & acordé au camp devant Brisac le 16 Decembre 1638.

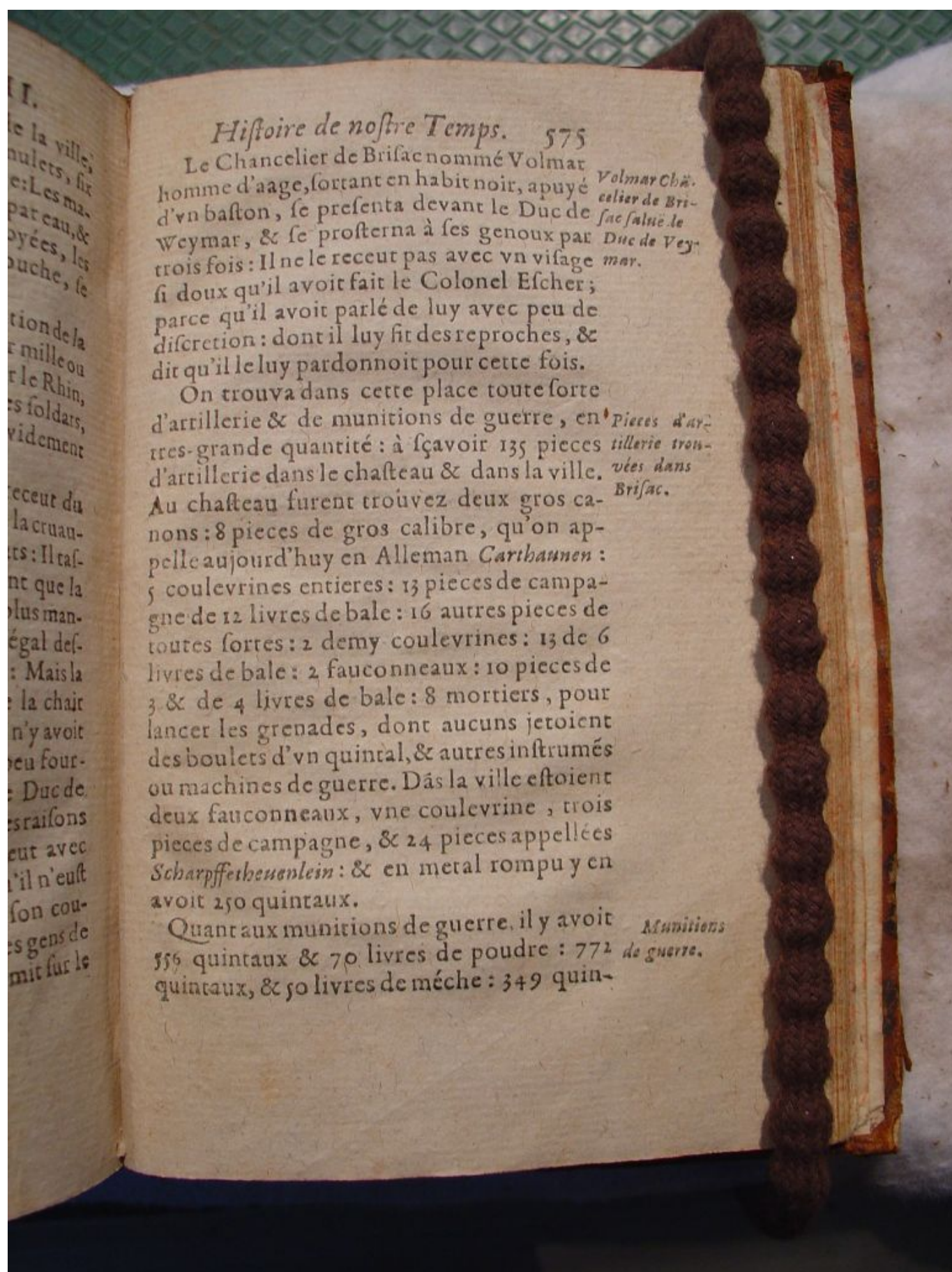
Après avoir signé les articles, le Duc de Weymar aprit l'issuë du mauvais traite-ment fait à trente deses soldats prisonniers à Brisac pendant le siege, qu'on avoit laissé mourir de faim ou de misere: ce qui le mit en telle colere, qu'il fit avertir le Baron de Reinach qu'il ne pouvoit pas luy respondre deses soldats, lors qu'il auroit à passer parmy eux, à cause de l'inhumanité pratiquée envers leurs compagnons. Les principaux officiers de son armée taschèrent de l'adoucir, afin que cela ne rompiſt pas le traité.

Le 18 sur les 8 à 9 heures du matin, la gar-nison reduite à 400 qui se portoient bien

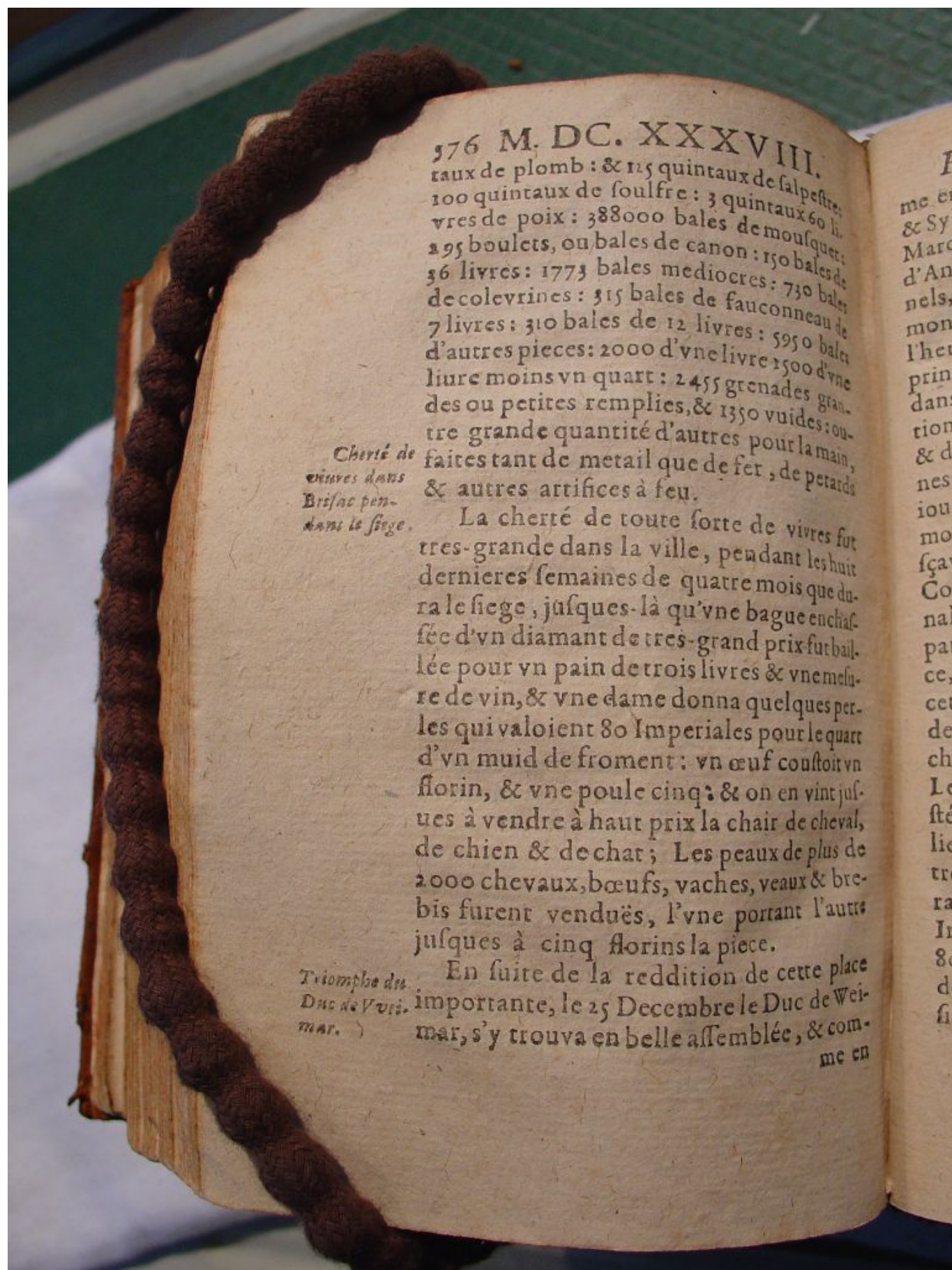
1638_574.jpg



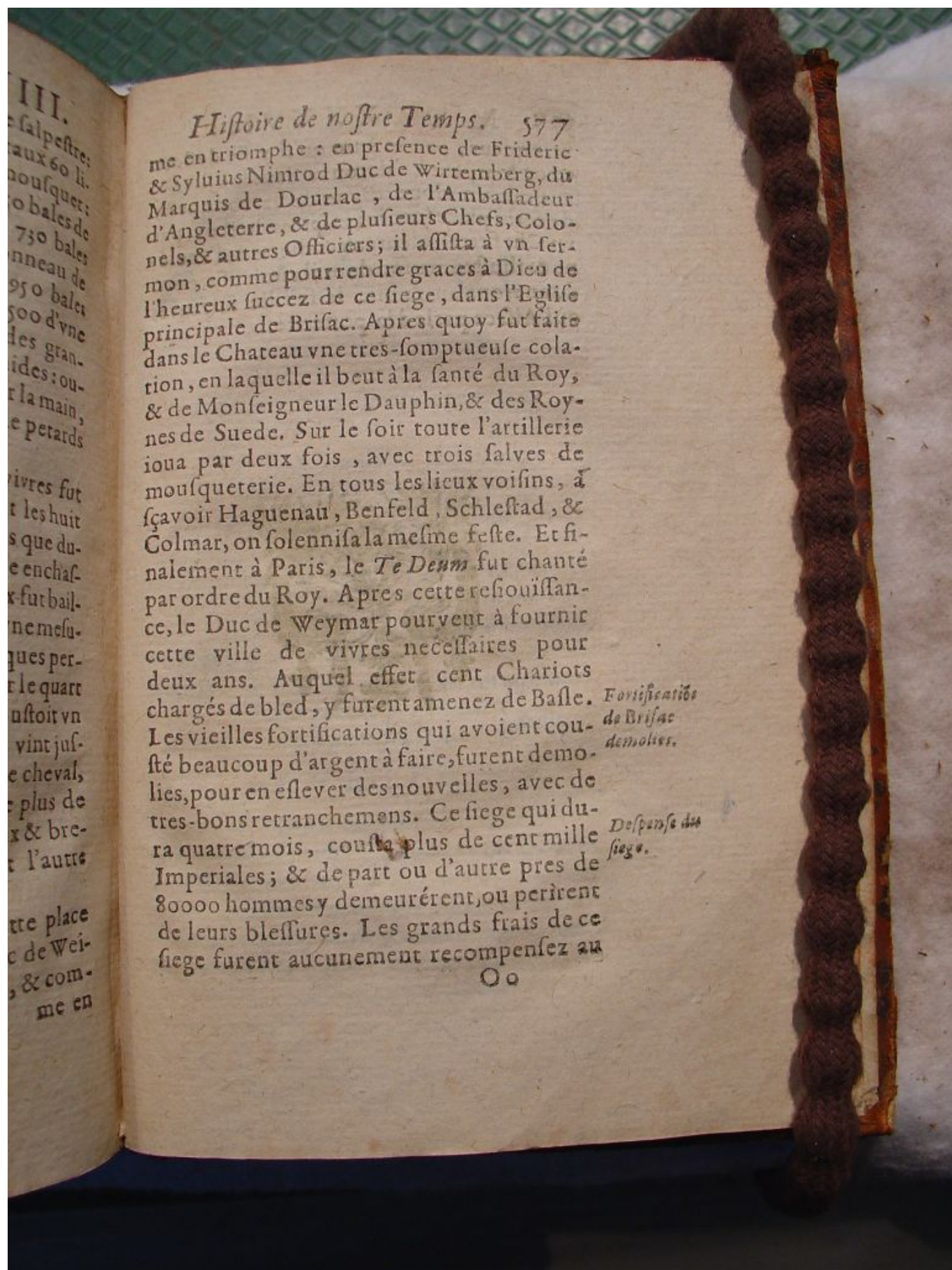
1638_575.jpg



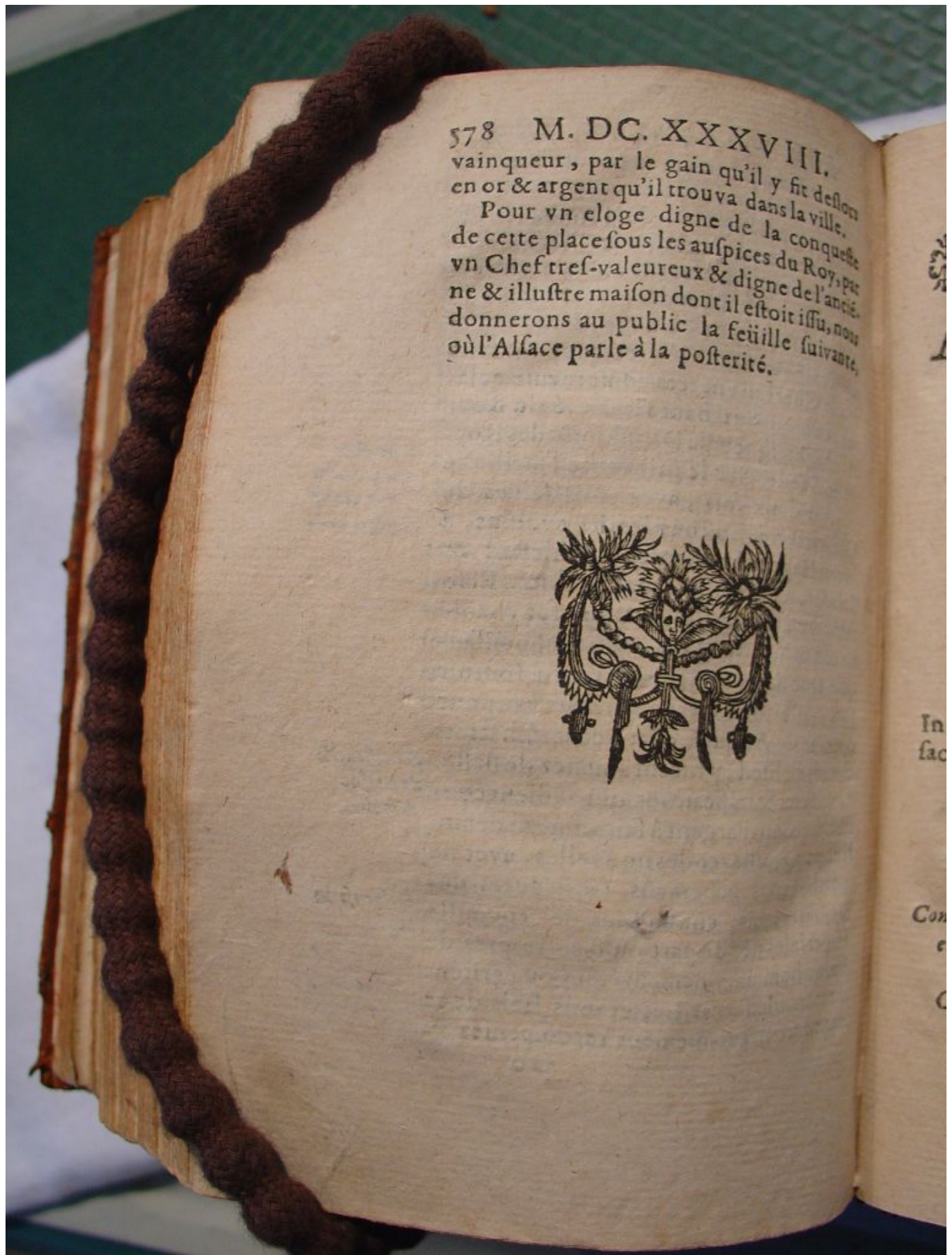
1638_576.jpg



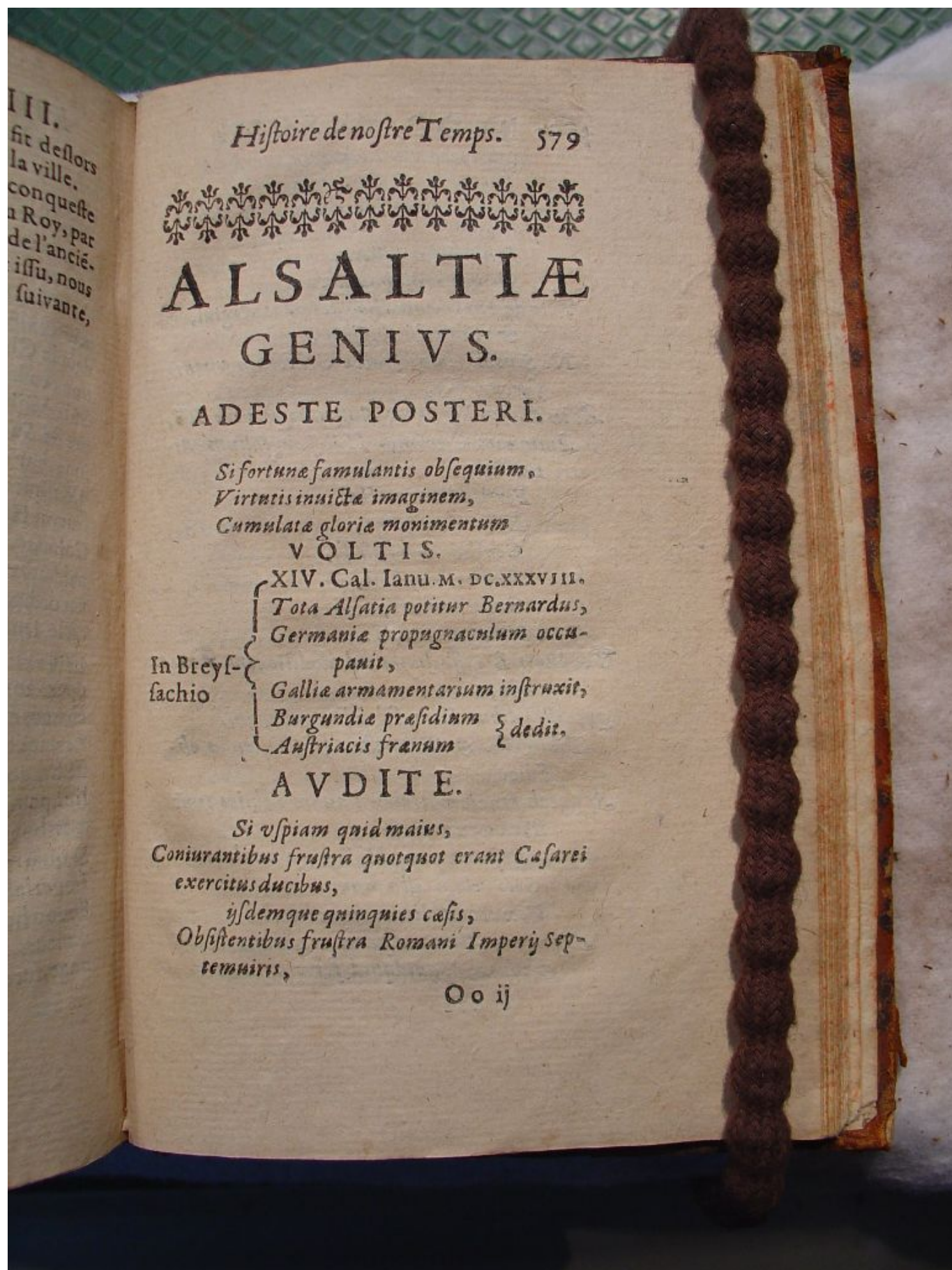
1638_577.jpg



1638_578.jpg



1638_579.jpg



1638_580.jpg

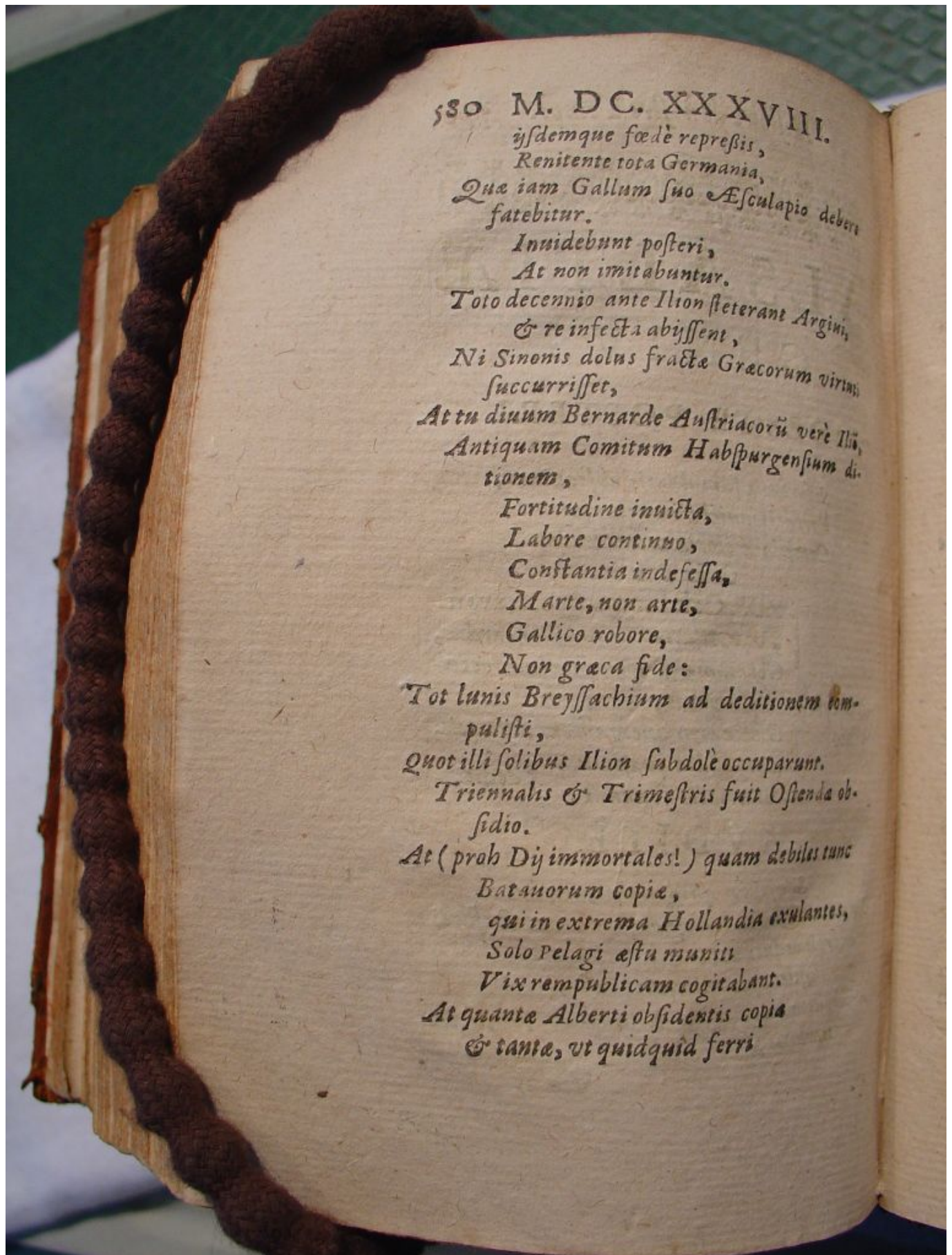


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan